

## Un coffre-fort virtuel pour garder tous ses papiers

**Montpellier.** Une société basée dans la capitale languedocienne propose de sauvegarder et de conserver dans un coffre en ligne les documents qui jalonnent une vie. Elle a eu l'aval de la CNIL.

Disposer de tous ses justificatifs en cas de sinistre (factures, photos de bijoux, etc.) ; enregistrer les contrats d'assurance-vie afin d'éviter leur déshérence ; retrouver les points acquis pour son dossier retraite ; conserver les actes vitaux d'une vie (mariage, divorce, donation, caution, etc.) ; organiser son propre dossier médical ; accéder en voyage aux copies de son passeport ; conserver à long terme ses justificatifs fiscaux ; fournir au notaire le dossier patrimonial complet lors d'une succession, etc, etc. Tous ces exemples ne sont qu'une partie des multiples applications que peut fournir aux particuliers la solution "e-coffrefort" inventée à Montpellier.

"Suite à un problème personnel, je me suis rendu compte des difficultés et du vide existant pour rechercher des antécédents", confie Dominique Calmes, un ancien ingénieur IBM. Fort de ce constat, il crée début 2003 à Montpellier, avec trois amis, une association loi de 1901 : l'OFSAD (Office Français pour la Sécurité et l'Archivage des Documents), qui met au point le concept de l'e-coffre-fort.

La même année, une société, partenaire technique de l'association, voit le jour pour prendre en char-

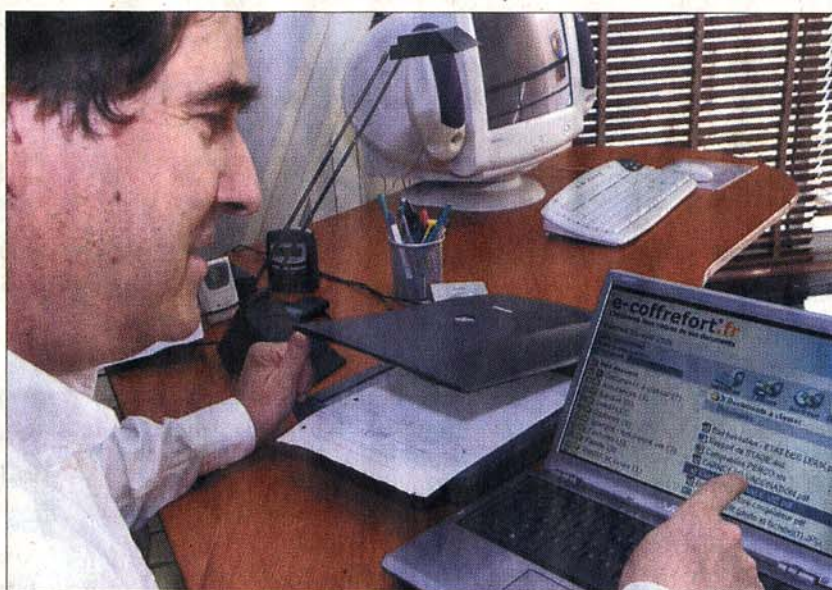
ge la gestion de l'e-coffre-fort.

### Strictement personnel

Le système consiste à scanner tous les documents personnels possibles et imaginables, à les transformer en fichiers Pdf et à les placer dans un "coffre" virtuel sur un site qui n'est accessible qu'avec un mot de passe personnel.

Ce service de coffre-fort en ligne permet de conserver à vie une copie numérisée de tous les documents papier, d'en garantir l'archivage et la restitution des documents à tout moment et en tout lieu, sans oublier leur transmission aux familles en cas de décès.

Après adhésion au service par internet (à partir de 2,49 euros ht / mois), l'utilisateur dispose d'un coffre-fort strictement personnel, d'une capacité illimitée et hautement sécurisé au standard bancaire : serveurs en salle blanche avec systèmes anti-intrusion, anti-incendie, cryptage des communications SSL, etc.



**Dominique Calmes, un ancien ingénieur chez IBM, a eu cette idée en 2003. Un millier de personnes a déjà son "e-coffre-fort" virtuel.**

Certes, il existe déjà des systèmes de sauvegarde en ligne de documents mais à la différence de la concurrence, les documents déposés sur "e.coffrefort" ont une valeur probante, même devant un notaire car ils sont tous cryptés ; une empreinte numérique permettant à la fois de prouver la date du dépôt et le fait qu'elle n'ait pas été modifiée.

L'association OFSAD reste la garantie du fonds documentaire après avoir négocié un accord de

responsabilité auprès de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés).

Un mois et demi après son lancement, un millier de personnes a adhéré à la solution e-coffrefort. Dominique Calmes mise sur l'ouverture de 7 000 coffres-forts avant la fin de l'année. Pour l'activité de la société créée, le point mort se situe autour de dix mille coffres-forts. Site : [www.e-coffrefort.fr](http://www.e-coffrefort.fr)

Jacques Ramon